

Au TOP avec la TVA

Cours TVA avec certification (optionnelle)

De mars à juin 2022 (Lausanne, modules 1–5 et 8–12;
formation en ligne, modules 6–7)

- Ce cours vous permet d'acquérir en 6,5 jours une solide et bonne connaissance du droit de la TVA suisse et les bases de la TVA européenne. Il vous permet aussi de mettre à jour vos connaissances en la matière.
- Le cours se focalise non seulement sur les dispositions légales, mais accorde une large place à la pratique administrative et intègre également la jurisprudence.
- Possibilité d'inscription à une ou plusieurs demi-journées ou à l'ensemble de la série.
- A l'issue de la série complète, un examen peut être fait attestant des connaissances acquises.



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public cible

Ce programme s'adresse à toute personne qui, dans le cadre de son activité, est confrontée à la TVA en lui apportant une formation de base solide dans ce domaine et en lui permettant de mettre à jour ses connaissances. Il s'adresse aux juristes, fiscalistes, comptables qui veulent avoir une solide connaissance en matière de TVA afin de pouvoir, dans le cadre de leur activité, identifier les risques et connaître les mesures d'optimisation. Il est particulièrement adapté pour les jeunes collaborateurs des big 4 du département TVA ou même de l'Administration fédérale des Contributions et des Tribunaux qui veulent acquérir les connaissances nécessaires, en matière de TVA, à l'exercice de leur activité. Il s'adresse également aux personnes du département comptabilité des entreprises qui sont en charge des questions TVA. Enfin, il est également ouvert à toute personne intéressée par la TVA qui souhaite approfondir ses connaissances.

Ce cours s'adresse principalement aux personnes en cours d'emploi. Toutefois il est également ouvert à des étudiants qui ont terminé leurs études et souhaiteraient acquérir une formation complémentaire avant de postuler p.ex. dans le département TVA d'une Big 4.

Objectifs

Ce programme permettra aux participants d'acquérir une bonne et solide maîtrise du système de la TVA, principalement nationale, de la pratique administrative et de la jurisprudence.

Méthode

La matière sera dispensée dans le cadre d'un cours qui présentera dans une première partie la théorie et dans une seconde partie s'appuiera sur des exemples et cas pratiques. Il permettra aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance non seulement des dispositions légales applicables, mais également de la pratique administrative et de la jurisprudence. Il favorisera le développement de l'esprit critique, de la recherche de solutions, insistera non seulement sur les risques mais également sur les possibilités d'optimisation fiscale qui existent. Enfin, dans le cadre du dernier module, on abordera la TVA européenne (module 11) afin de savoir ce qu'une société suisse active dans l'Union européenne doit au moins savoir en matière de TVA. Le cours sera illustré par de nombreux exemples et cas pratiques traités individuellement et en groupe. Les étudiants sont encouragés à préparer les cas pratiques pour les cours afin de tirer un bénéfice maximum de l'enseignement.

Durée des cours

Ce programme comprend 6,5 journées, divisé en 12 modules de demi-journée ou journée entière. Il est vivement recommandé de suivre toute la série; néanmoins, selon le profil et les besoins du participant, il est possible de s'inscrire seulement à un ou plusieurs modules de façon isolée.

Certification

Le fait de suivre tous les modules vous permet de vous soumettre à un examen. La réussite à l'examen est sanctionnée par la remise d'un certificat. Si vous suivez seulement certains modules, vous recevrez une attestation de suivi de cours par module suivi. Ce cycle est pris en compte au titre de la formation continue obligatoire des membres d'EXPERTsuisse conformément aux directives concernant la formation continue.

Responsable du programme

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTsuisse; Homberger TVA Sàrl, Fribourg, Directrice et fondatrice



Isabelle
Homberger Gut

Enseignants

Jean-Luc Boschung, AFC, division TVA, division externe, Berne

Laurent Bovet, Mazars SA, Lausanne

Laurent Chevrier, KPMG, Berne

Isabelle Homberger Gut, (voir ci-dessus)

Anne Honsberger, AFC, division Ressources, Berne

Laurent Lattmann, Tax Partner, Zurich

Alexandra Pillonel, Oberson & Abels, Lausanne

Jacques Pittet, Oberson & Abels, Genève

David Python, AFC, division TVA, division juridique, Berne

Programme et dates du cours

De mars à juin 2022.

Les cours ont lieu les vendredis toute la journée, à raison de deux cours par mois sur une période d'environ 3 mois.

Date de la certification: 01.07.2022

Dates	Modules
18.03.2022	1+2
01.04.2022	3+4
29.04.2022	5
06.05.2022	6+7 (formation en ligne)
20.05.2022	8+9
10.06.2022	10+11
17.06.2022	12

Lieu
Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Formation en ligne
La formation en ligne s'effectue via le système de vidéoconférence ZOOM.

Prix du séminaire
CHF 150.- pour 2 périodes
CHF 300.- par demi-journée
CHF 450.- pour 6 périodes
CHF 600.- par journée entière

Sont compris en présentiel

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Sont compris en ligne

- toute la documentation (version numérique)
- accès ZOOM
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 2 heures pour 2 périodes, 4 heures par demi-journée, 6 heures pour 6 périodes et 8 heures par journée entière EXPERTsuisse.

Module 1

Principes de base (matin)

18.03.2022 522 251

- Principe de base
- Système de la TVA
- Territoire suisse
- Notion de livraisons/prestations de services
- Lieu de la livraison/prestation de services

Module 2

Assujettissement (après-midi)

18.03.2022 522 252

- Assujettissement entreprise CH/étrangère/libération/renonciation/début/fin
- Assujettissement des collectivités publiques
- Imposition de groupe

Module 3

Prestation-non prestation/objet de l'impôt (matin)

01.04.2022 522 253

- Prestation et non-prestation
- Objet de l'impôt: prestations imposables/exonérées/exclues
- Pluralité de prestations
- Option

Module 4

Base de calcul/taux de l'impôt (après-midi)

01.04.2022 522 254

- Base de calcul
- Imposition de la marge
- Taux de l'impôt
- Facturation et mention de l'impôt
- Méthode des taux de dette fiscale nette et des taux forfaitaires
- Procédure de déclaration

Module 5

Impôt préalable (journée entière)

29.04.2022 522 255

- Déduction de l'impôt préalable: principes, conditions, exclusions
- Double affectation
- Réduction et correction de l'impôt préalable
- Opérations n'entraînant pas de réduction ou de correction de l'impôt préalable
- Changement d'affectation
- Méthodes de calcul
- Déduction de l'impôt préalable fictif
- Prestation à soi-même
- Déduction ultérieure de l'impôt préalable

Module 6

Opérations transfrontalières (matin, formation en ligne)

06.05.2022 522 256

- Rappel des notions de territorialité, lieu des livraisons et prestations de services
- Distinction livraison/prestations de services (rappel)
- Importation – y compris opérations en chaîne
- Procédure de report
- Exportation – y compris opérations en chaîne
- Impôt sur les acquisitions

Module 7

Immobilier (après-midi, formation en ligne)

06.05.2022 522 257

- Distinction chiffre d'affaires exclu/ chiffre d'affaires imposable
- Début des travaux
- Option
- Déduction de l'impôt préalable
- Changement d'affectation
- Procédure de déclaration
- Vente et location d'immeuble
- Conservation des documents

Module 8

Comptabilité et décomptes TVA (matin)

20.05.2022 522 258

- Période de décompte
- Naissance et prescription de la créance fiscale
- Comptabilité en matière de TVA
- Conservation et archivage des documents
- Décomptes TVA
- Corrections des décomptes TVA
- Réconciliation TVA

Module 9

Procédure (après-midi)

20.05.2022 522 259

- Droits et obligations du contribuable
- Droits et obligations des tiers
- Compétences AFC/AFD
- Contrôles TVA
- Taxation par estimation
- Procédure contentieuse
- Les infractions en matière de TVA

Module 10

TVA et encaissement (matin, 2 périodes)

10.06.2022 522 260

- encaissement TVA
- poursuites
- remise d'impôt
- sûretés
- moyens à disposition du fisc pour lutter contre les mauvais payeurs
- techniques et stratégies

Module 11

TVA européenne (matin et après-midi, 6 périodes)

10.06.2022 522 261

- Les bases de la TVA européenne
- Les points à prendre en compte pour une entreprise suisse active dans l'UE
- Remboursement de la TVA étrangère aux entreprises suisses
- Remboursement de la TVA suisse aux entreprises étrangères
- les grands changements à venir

Module 12

Répétitoire (après-midi)

17.06.2022 522 262

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.
